

Instructions pour le mandataire : Le nom de la personne physique doit être inscrit exactement comme il figure sur la pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement. Si la personne physique n'est pas physiquement présente pour la vérification de l'identité, vous devez également fournir une pièce d'identité secondaire conformément à l'annexe A. Vous ne pouvez pas utiliser une pièce d'identité plus d'une fois et le type de pièce d'identité doit être clair en ce qui concerne la source et le type de renseignements. **Veillez ne pas envoyer de copies de pièces d'identité.**

CONFIRMATION DU MANDATAIRE

Je, soussigné ou soussignée, atteste que 1) je comprends et accepte que j'agis en tant que mandataire au nom d'Équitable¹ et de ses coprêteurs, successeurs, cessionnaires et ayants droit dans le but de vérifier l'identité de la ou des personnes énumérées ci-dessous; 2) je suis un avocat ou une avocate/notaire actuellement en règle et autorisé ou autorisée à exercer dans le cadre des règlements de ma profession sans aucune restriction; et 3) j'ai examiné et vérifié la fiabilité et l'indépendance des émetteurs des documents d'identification, conformément aux instructions prévues aux présentes, et j'ai consigné ci-dessous les renseignements nécessaires concernant la personne physique en question.

Signature du mandataire : _____

Nom (en lettres moulées) : _____ Date : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE

(Veillez remplir dans tous les cas)

COCHEZ TOUTES LES CASES APPLICABLES

Emprunteur Caution Signataire autorisé Titulaire d'une procuration Fiduciaire testamentaire

PRÉNOM	DEUXIÈME PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	DATE DE NAISSANCE (par ex., 19-oct-1988)
			J J M M M A A A A

ATTESTATION D'UN TIERS (cochez la case applicable)

J'atteste par la présente que ce compte :

- Ne sera PAS utilisé par un tiers au sens de l'annexe A, ni en son nom, ni à son bénéfice.
 Sera utilisé par un tiers au sens de l'annexe A, en son nom ou à son bénéfice.

SIGNATURE DE LA PERSONNE *

PIÈCE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO

(remplir dans tous les cas)

TYPE DE PIÈCE D'IDENTITÉ	NO. D'IDENTIFICATION	PROVINCE/ÉTAT D'ÉMISSION	PAYS D'ÉMISSION	DATE D'EXPIRATION (le cas échéant)
				J J M M M A A A A

PIÈCE D'IDENTITÉ SECONDAIRE

(remplir seulement en cas la personne n'est pas physiquement présente pour la vérification de l'identité)

TYPE DE PIÈCE D'IDENTITÉ	SOURCE D'IDENTIFICATION	NO. D'IDENTIFICATION/COMPTE	PROVINCE/ÉTAT D'ÉMISSION	DATE D'EXPIRATION (le cas échéant)
				J J M M M A A A A

***CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** Vous acceptez qu'Équitable¹, ainsi que tout assureur engagé par Équitable, puisse recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements personnels conformément aux dispositions de son *Entente de confidentialité* et à la législation fédérale, ce qui peut inclure la communication de renseignements à des tiers. Un exemplaire de l'*Entente de confidentialité* de la Banque Équitable est disponible sur le site Web de la Banque Équitable à l'adresse <http://www.equitablebank.ca/fr> ou aux bureaux de la Banque EQ. Vous pouvez également en obtenir un exemplaire en communiquant avec la Banque Équitable au 1-866-407-0004.

ANNEXE A

Types de pièces d'identité avec photo

Seules les pièces d'identité avec photo émises par le gouvernement canadien sont acceptées, sauf indication contraire ci-dessous.

- (1) Carte de citoyenneté canadienne (et non pas le certificat de citoyenneté canadienne) délivrée avant 2012
- (2) Permis de conduire
- (3) Carte santé ²
- (4) Carte d'identité militaire
- (5) Carte NEXUS
- (6) Passeport (canadien ou étranger) ³
- (7) Carte de résident permanent
- (8) Carte d'identité provinciale ou territoriale avec photo / Certificat sécurisé de statut d'Indien

Types de pièces d'identité secondaires

Vous devez fournir une pièce d'identité secondaire si la personne n'est pas physiquement présente pour la vérification de son identité. Vous devez vous assurer que 1) le nom de la personne physique figure entièrement dans le document; 2) le numéro de compte ou de référence du document n'a pas été masqué, raccourci ou altéré; 3) les renseignements figurant dans le document correspondent aux renseignements fournis par la personne physique; 4) le document est en règle ou il s'agit du document le plus récent (période de facturation la plus récente); vous ne pouvez pas utiliser des captures d'écran d'un site Web; et 5) le document doit avoir été émis par un organe gouvernemental canadien (fédéral, provincial ou municipal), par un fournisseur de services canadien ou par une institution financière canadienne (banque, société fiduciaire ou de prêt, caisse populaire ou une coopérative de crédit).

- (1) Permis de conduire
- (2) Carte d'identité avec photo provinciale ou territoriale
- (3) Relevé de compte d'un CPG, REER, CELI, compte de dépôt ou compte de chèques ⁴
- (4) Relevés de prestations de l'ARC ou relevé de revenus de l'ARC
- (5) Relevé de compte de prêt (par exemple, prêt hypothécaire) ⁴
- (6) Relevé/facture de taxe foncière
- (7) Facture de services publics (eau, électricité, Internet, câble, téléphone ou gaz)

Détermination quant au tiers

Un tiers est une personne ou entité, autre que le titulaire du compte ou les personnes autorisées et approuvées par la Banque à donner des instructions concernant le compte, laquelle instruit à une autre personne ou entité d'effectuer une opération ou une activité en son nom. Par conséquent, le tiers est la partie qui donne des instructions dans le cadre de l'opération ou de l'activité et il est également entendu qu'il s'agit de la partie agissant « au nom de ».

RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS		
NOM		DATE DE NAISSANCE (<i>par ex., 19-oct-1988</i>) J J M M M A A A A
PROFESSION/NATURE DU SECTEUR D'AFFAIRES		NUMÉRO DE CONSTITUTION (<i>Le cas échéant</i>)
ADRESSE		VILLE
PROVINCE	PAYS	CODE POSTAL
N° DE TÉLÉPHONE	LIEN ENTRE LE TITULAIRE DE COMPTE ET LE TIERS	

¹ Équitable désigne la Banque Équitable, une filiale en propriété exclusive d'EQB Inc., la Fiducie Équitable, une filiale en propriété exclusive de Banque Équitable et la Banque EQ, une marque de commerce de la Banque Équitable.

² Une carte de santé provinciale est acceptable, mais seulement si la législation provinciale n'interdit pas son utilisation à des fins d'identification. Actuellement, l'Ontario, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard interdisent l'utilisation de la carte santé aux fins d'identification. Au Québec, la carte santé ne peut être demandée comme preuve d'identité, mais elle est acceptable si elle est présentée par la personne à des fins d'identification.

³ Le lieu d'émission d'un passeport est réputé être le pays ou le ressort territorial ayant émis le document originellement. Le lieu de délivrance d'un passeport canadien, renouvelé ou délivré dans un pays étranger, est toujours réputé être le « Canada ».

⁴ Les comptes de la Banque Équitable ne peuvent pas être utilisés comme source de renseignements.